



HAL
open science

Invisibles omniprésents, les morts du séisme

Alice Corbet

► **To cite this version:**

Alice Corbet. Invisibles omniprésents, les morts du séisme. Laennec Hurbon. Catastrophes et environnement, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, pp.29-58, 2014, 10.4000/books.editionsehess.7320 . halshs-02284771

HAL Id: halshs-02284771

<https://shs.hal.science/halshs-02284771>

Submitted on 12 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Invisibles omniprésents. Les morts du séisme

Alice Corbet

«CE PLAIDOYER, POUR UN DEUIL NATIONAL,
JE VOULAIS L'ADRESSER A CEUX QUI NOUS GOUVERNENT,
NON PAS POUR LEUR DIRE DE SORTIR DE LEUR SILENCE MAIS
AU CONTRAIRE
POUR PENETRER TOUS ENSEMBLE DANS UN MONDE DE SILENCE
AFFRONTER LE MONUMENTAL DEFI DE LA MORT.»

BAJEUX, 2010.

La mort est toujours un moment de désordre. À Haïti, le déséquilibre de la mort est ordinairement compensé par un système de représentations qui intègre la mort dans le cycle de la vie, et par l'organisation des obsèques à l'avance pour que le rythme social ne soit pas trop perturbé par le décès. Mais le drame soudain et massif du tremblement de terre a engendré de grandes perturbations dans tous les aspects de la société... et la gestion multiforme des morts n'a pas permis le rétablissement coutumier ou symbolique de « l'ordre normal des choses ». Or, « le propre du rituel de la mort, c'est d'éloigner le mort du monde des vivants¹ » : dans le contexte du 12 janvier 2010, ces rituels qui mettent à distance le mort – pour mieux l'accepter – n'ont pu être effectués. D'où une faille à jamais ouverte dans la société haïtienne.

Le tremblement de terre a provoqué des chaînes de ruptures en un temps restreint : bâtiments écroulés ; écoles, hôpitaux, ministères effondrés ; personnel décédé ; destruction d'entreprises ; déstabilisation de réseaux issus d'efforts menés sur des dizaines d'années ; savoirs disparus – parfois avec les exilés qui sont allés rejoindre la diaspora haïtienne². Cet ensemble de précarisations a accentué le désespoir d'une population affaiblie et d'une société difficilement cimentée par un système régalién instable. Malgré le dynamisme intrinsèque à la survie de la société haïtienne, l'impact du séisme a donc eu une ampleur générationnelle. La question de l'avenir proche, personnel, est d'ailleurs un thème récurrent dans les discours des Haïtiens : « Je n'ai plus de travail, ma mère et mon père sont morts, mes frères sont morts, ma maison est détruite : je n'ai plus d'endroit où aller, je loge chez des amis, mais que faire ? Il n'y a pas de travail, rien à offrir à une fille, personne ne voudra de moi, je ne pourrai pas me marier ; je vais rester seul toute ma vie, à rien faire, à attendre ma mort » (récit de Duverger, rencontré devant le Palais national le 30 avril 2010).

Combien de morts ? Les chiffres enflèrent très vite après la catastrophe, alors qu'un bilan fiable ne pouvait être effectué dans un pays déchiré où même le nombre de vivants est incertain³. La

¹ Laennec Hurbon, entretien, 20 mai 2011. Au sujet de la perception de la mort, voir Vovelle, 2000 ; et du désordre, consulter Balandier, 1988.

² La diaspora haïtienne envoie beaucoup d'argent à son pays d'origine. Mais la fuite des cerveaux s'est accélérée après le séisme, enlevant à Haïti des acteurs qui pourraient l'aider au mieux à se reconstruire.

³ Le dernier recensement de 2003 estime la population à près de 10 millions d'individus (Institut haïtien de statistique et d'informatique, en ligne : ihsi.ht). Il faut aussi prendre en compte un grand nombre de personnes

surenchère des chiffres refléta la question de l'emballage politique et médiatique pour sensibiliser les foules et montrer l'ampleur de la catastrophe. Pour le gouvernement haïtien, les chiffres du désastre permettaient d'attirer l'attention et d'illustrer le désarroi général à travers une inflation sensationnaliste – tout en s'affranchissant de ses responsabilités sous couvert d'une catastrophe présentée comme inexorable et incontrôlable. Pour les organisations humanitaires, il était alors difficile de dire que ce nombre était inférieur à ce que d'autres ont annoncé, sous peine de donner l'impression de « minimiser » le problème. C'est ainsi que le décompte macabre s'amplifia jusqu'à atteindre le nombre de 300 000 morts. Le 12 janvier 2011, c'est-à-dire un an après le tremblement de terre, le Premier ministre haïtien Jean-Max Bellerive annonça 316 000 victimes. Mais un rapport commandé par USAID⁴ estima en juin 2011 que ce nombre oscillait entre 46 000 et 85 000. Et pour les diverses organisations non gouvernementales (ONG) sur place, les préoccupations allaient au-delà de la comptabilité des morts : elles se focalisaient sur les centaines de milliers de déplacés et les milliers de camps, les innombrables blessés, l'épidémie de choléra qui s'installa à partir de fin 2010, etc.

Au-delà des chiffres pourtant, c'est bien de la réalité tangible dont il faut parler : celle des cadavres à travers les villes et de leur gestion, organisée ou improvisée, collective ou individuelle ; mais aussi celle de l'impact sur les vivants dont la sordide confrontation à la mort a été provoquée par le tremblement de terre. Cette contribution traite de ces deux aspects. Tout d'abord, elle montre comment les Haïtiens ont pu faire face à la gestion de tant de corps : quelles réactions ont-ils eu, quelle organisation s'est mise en place pour s'occuper des cadavres ? Puis on évoquera le cadre émotionnel ainsi que les interprétations du séisme et de la mort dans le paysage haïtien actuel. On verra que les difficultés liées à la gestion et à la reconnaissance de ses morts ne sont qu'un symptôme des problèmes de Haïti, bien qu'ils pourraient aussi être des prémices de la remise en question de l'histoire haïtienne, et donc de son avenir. L'ensemble se fonde sur un travail anthropologique effectué en mai-juin 2011 puis en juin-juillet 2012 dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, lors duquel de très nombreuses rencontres, pour la plupart informelles, ont donné matière à la réflexion⁵.

L'émergence des corps

Les premières minutes qui suivirent le séisme furent celles de la stupeur. La nuit arrivait vite, les communications étaient saturées, les routes étaient difficilement praticables, et la désorganisation totale. Mais très vite, une entraide spontanée s'est déclenchée : chacun essayant d'extraire des décombres ceux qui, quelques instants auparavant, étaient à côté d'eux, vivants et debout. Des milliers de sauveteurs étrangers⁶ arrivèrent dès les premiers jours suivant le séisme avec des compétences, des moyens et du matériel divers, extrayant 134 Haïtiens des décombres. Mais des centaines d'autres rescapés furent sauvés par la population haïtienne, dans les premières heures du séisme comme par la suite. Si les classes sociales sont hermétiques en Haïti (chacun ayant à la naissance une place attribuée qu'il lui est difficile de quitter, notamment en raison des difficultés

qui n'ont pas de papiers d'identité (ces documents ne s'obtiennent souvent qu'après de coûteuses et fastidieuses démarches).

⁴ USAID : United States Agency for International Development. Ce rapport estime entre 46 190 et 84 961 le nombre de victimes du séisme : Schwartz, Pierre et Calpas, 2011.

⁵ Ce chapitre s'appuie sur un rapport commandé par la Délégation aux Affaires stratégiques du ministère de la Défense français : Corbet, 2011a.

⁶ En plus des 9000 soldats américains, « plus de 1900 secouristes internationaux, dont plusieurs équipes cynophiles (175 chiens en tout) ont été déployés en une cinquantaine d'équipes USAR (Urban Search and Rescue), la France ayant elle envoyé plus de 1100 personnes au total, dont 250 secouristes » (Grünwald et Renaudin, 2010 : 21).

liées au niveau de vie), des discours récurrents évoquent encore aujourd'hui la solidarité de l'ensemble de la population haïtienne à ce moment. Cette solidarité collective face à la soudaine tragédie, déjouant les stratifications sociales, a beaucoup marqué les Haïtiens ; et cette unité face à la mort fut bien plus présente que les actes de pillages, qui se révélèrent assez marginaux⁷.

Mais l'union sociale dans le malheur a vite été remplacée par les différences de traitement des corps en fonction des origines sociales des familles des défunts, marquant la fin d'un moment d'exception. De surcroît, le retour rapide à la vie quotidienne d'une grande partie de la population a rappelé que beaucoup devaient assurer leur subsistance quotidienne. De nombreux observateurs, notamment expatriés, ont été surpris de voir que les commerçants s'installaient « à côté des cadavres » : les morts étaient parfois *au même niveau* que les vivants, ou plutôt *les vivants étaient considérés de la même manière que les morts*, par exemple quand les sans-logis dormaient dans la rue non loin d'eux. Pourtant, les regroupements de vendeurs ont eu lieu aux endroits habituels (petits marchés, carrefours), c'est-à-dire dans des espaces séparés et dégagés des cadavres emmenés plus loin, le long des routes. Ce rapide retour à la vie « normale » était lié aux conditions d'existence de la majorité des Haïtiens, établies sur une base informelle et quotidienne. La population a donc repris des activités non pas par rapport au séisme, mais de la même façon qu'elle le faisait avant ce dernier : par nécessité.

Haïti est, en effet, un pays parmi les plus pauvres du monde⁸, et l'économie y est en grande partie basée sur le « bricolage du quotidien » informel : chaque jour, les familles se mobilisent pour tenter de gagner de quoi vivre pour leur futur proche. Ainsi, l'économie de survie, dénommée « débrouille », permet à de nombreuses personnes de s'assurer des conditions de vie minimales pour le jour même. Cette activité microéconomique de subsistance garantit l'équilibre social d'un pays qui n'est pas capable de fournir un emploi fiable à chacun de ses citoyens. Outre cette permanence d'une instabilité économique, Haïti est régulièrement frappé par des crises: cyclones, inondations, tensions politiques... D'où une certaine « habitude » du risque que la population a développée, sachant, à très court terme et par nécessité, recommencer à s'organiser. Loin de la résignation, cette acceptation un peu fataliste, poussant à aller toujours de l'avant et à lutter quotidiennement dans un mécanisme redondant, est une des bases de la reconstruction haïtienne mais aussi de ce qui fait figure de « résilience⁹ » sociale et individuelle. Chaque catastrophe est intégrée dans un sentiment de continuité, ce qui permet de ne pas *s'arrêter* dessus et de ne pas l'absolutiser, afin de pouvoir continuer à vivre – à défaut de pouvoir *réparer* le drame. Et, malgré le désordre créé par le séisme et la mort tant soudaine que partagée, diverses attitudes permirent, dès les premiers instants, de mettre la mort à distance.

⁷ En observant la couverture médiatique du drame, on remarque que les images de pillage et de violence ont été très présentes, ce qui reflète une perception « apocalyptique » du drame aux dépens des efforts majoritaires des Haïtiens pour organiser la vie post-catastrophe. Or, s'il est indéniable qu'il y a eu des pillages, ils s'expliquent par la précarité quotidienne et l'opportunisme de survie, et ils ont rapidement cessé (épuisement des denrées et rétablissement de l'ordre).

⁸ Selon l'Indice de développement humain établi par le PNUD, Haïti est classé 149^e pays sur 182, 78 % de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Le salaire minimum oscille de 200 à 300 gourdes par jour, mais n'est pas respecté. En outre, le coût de la vie est cher, d'autant plus que les ressources du pays (notamment agricoles) sont atteintes par diverses catastrophes, comme les cyclones Isaac et Sandy de 2012.

⁹ La résilience est la capacité à rebondir, à se ressaisir après la catastrophe. Ce terme, issu de la physique, est actuellement largement utilisé en psychologie. Il est discuté dans le cadre social plus large, notamment dans le sens où les Haïtiens ont repris des activités non pas par rapport au séisme, mais de la même façon qu'ils le faisaient avant ce dernier.

Gérer la mort de masse. Les fosses communes

Les cimetières haïtiens, et en particulier le cimetière général de Port-au-Prince, sont paradoxalement des lieux de vie très importants. Avec en son cœur la croix du Baron Samedi, *Iwa* (esprit) de la mort dans le vodou haïtien, le très grand cimetière de la capitale est par exemple un lieu de promenade et de rencontre (la prostitution y est développée), de réflexion, et d'animation. On y croise beaucoup de jeunes hommes qui discutent, font visiter le cimetière, etc. Il existe d'ailleurs une Association des amis du cimetière, qui dispose d'un petit local situé vers l'entrée du site : des photos de tombes y sont affichées, et on y rencontre plusieurs passionnés. Le cimetière est aussi un site spirituel vodou où on demande des services au Baron Samedi, où on parle avec les morts, où on vient effectuer des rituels magiques (voire voler des ossements pour des pratiques cérémonielles). C'est également un lieu d'habitat : il accueille en son sein certains sans-abri ou mystiques qui résident dans des caveaux. Dans le continuum symbolique propre à Haïti, qui relie les vivants et les morts, le cimetière, symbole du cycle de la vie, n'est donc pas un espace caché ni effrayant, mais un lieu social par excellence, où jeux de pouvoir, rituels mystiques et instants de détente côtoient les tombes éventrées.

Après le séisme, beaucoup de cadavres furent spontanément déposés dans les cimetières ou à proximité. À Port-au-Prince, le gouvernement fit creuser une fosse dans le cimetière principal dès le 14 janvier afin d'enfouir des corps collectés par camions. Cette fosse mis d'ailleurs longtemps avant d'être refermée, ce qui marqua les esprits (un monument commémoratif y a été inauguré en 2011). D'autres dépouilles, amenées au fil des jours au cimetière (souvent dans des brouettes ou des carrioles), furent inhumées par les fossoyeurs qui avaient rouvert les tombes récentes afin d'y déposer le maximum de corps. Cette méthode a permis l'enterrement d'un nombre incalculable de personnes : jusqu'à quinze dépouilles par caveaux, alors marqués d'une croix sur leur devant, laquelle ne permet toutefois pas de déterminer combien de corps elles recèlent.

Mais au-delà des cimetières, naturelles « maisons des morts » vite submergées, et face à tant de défunts dans une temporalité très courte, le gouvernement haïtien a choisi la solution de fosses communes organisées à l'écart des lieux de vie. S'il ne paraît ni « digne » ni « humanitaire » d'un point de vue externe, le choix des fosses s'avéra toutefois le plus rationnel et opérationnel, tout comme le plus salvateur au niveau psychologique et moral en retirant les morts de la vue – et de la vie – des vivants.

En effet les normes internationales, qui sont établies dans les documents du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) (Morgan, Tidball-Binz et Van Alphen, 2006) et d'Interpol (2009), préconisent en cas de morts de masse et de situation d'urgence que les corps soient temporairement enterrés dans des fosses en forme de tranchées. Ils doivent être disposés en ligne, à l'intérieur de sacs mortuaires¹⁰, de bâches ou de tissus, avec un numéro de référence (sur une étiquette lisible et imperméable), après qu'aient été notées et photographiées toutes les informations sur la personne : identité s'il y a lieu, habits, position du corps, endroit de sa découverte, etc. Cette méthode permet une éventuelle exhumation future, pour permettre une identification formelle par des équipes médico-légales. Mais seules quelques dépouilles ramassées par la Mission des Nations unies pour la stabilisation à Haïti (Minustah), en opération depuis 2004, et par la Croix Rouge haïtienne (CRH), ont bénéficié de ce traitement (essentiellement des corps d'étrangers ou de personnes travaillant dans des organismes internationaux). Des conseils et recommandations sur l'attitude à adopter face à un corps en vue de son identification ultérieure furent diffusés par Radio France internationale (RFI) et

¹⁰ Les sacs mortuaires (*body bags*) sont des sacs qui permettent d'enfermer un corps, le cachant ainsi de la vue de tous, retenant ses écoulements et odeurs, et empêchant la venue de mouches, ce qui permet de le préserver et de le transporter. Les morgues doivent disposer de sacs mortuaires, mais il en existe un trafic. La plupart des ONG disposent aussi de sacs mortuaires, mais leurs réserves étaient insuffisantes pour l'ampleur du séisme.

par les radios haïtiennes, mais ces préceptes étaient difficiles à mettre en œuvre en raison de l'urgence, du grand nombre de morts, de la désorganisation, du manque de moyens, etc.

Comment organiser la collecte des corps et leur envoi dans les fosses communes ? D'abord, il fallut ramasser les cadavres épars dans la rue pour les regrouper, puis organiser les parcours des camions qui les conduisaient vers les fosses. C'était soit des dépouilles inconnues, soit celles de personnes dont les familles ne pouvaient s'occuper. L'équipe d'identification des victimes des catastrophes de la gendarmerie française (IVC¹¹) recommanda au gouvernement haïtien de regrouper dans un premier temps les cadavres dans des dépôts mortuaires temporaires (DMT) situés sur les parvis d'églises et dans les cours des hôpitaux, plutôt que dans des espaces comme les stades qui devaient en priorité être alloués aux déplacés. C'est dans ces DMT que l'identification visuelle des défunts fonctionna parfois : alertées de la présence de nombreux corps dans un lieu-dit, les familles allaient observer les cadavres dans l'espoir de reconnaître leurs proches. Mais souvent, ces dépôts prirent l'allure de charniers funestes dont les images morbides inondèrent les médias étrangers.

Beaucoup de dépouilles furent également amenées dans les morgues des hôpitaux, dont celle de l'hôpital port-au-princien de l'Université d'État d'Haïti (HUEH¹²). Elle reçut des milliers de corps, et fut complètement dépassée par cet afflux. Cette morgue a été rapidement engorgée par le grand nombre de cadavres, les camions du Centre national de l'équipement (CNE¹³) n'y passant pas assez souvent pour transférer les corps ailleurs.

C'est ainsi que les dépouilles amoncelées disparurent des bords des routes dans les trois à quatre premiers jours après le tremblement de terre, systématiquement amenés dans les DMT ou les morgues publiques, d'où ils commencèrent à être transportés dans les fosses communes à partir du week-end du 17 au 18 janvier. Ce transport eut lieu principalement la nuit, afin de faciliter la circulation des camions et d'éviter de rendre visibles des gestes perturbants pour une population déjà épuisée et traumatisée. Cependant, dans certains sites, les cadavres ne furent pas pris en charge rapidement, ce qui donna lieu à plusieurs contestations. Ce fut le cas dans les quartiers les plus difficiles d'accès, pour des raisons logistiques (routes coupées, éloignement) ou sécuritaires (certains quartiers étant réputés dangereux). Les infrastructures du gouvernement, par le biais du CNE, n'atteignaient pas ces zones où seule la Minustah était parfois présente pour le maintien de l'ordre. C'est pourquoi des protestations se firent entendre, sous la forme de barrages sur les routes et de manifestations au cri de « aidez-nous ! », par exemple à Carrefour ou à Léogane le 16 janvier : ces appels à l'aide dénonçaient à la fois la présence de cadavres dans les rues et l'absence d'aide en général (soins, eau potable, nourriture, etc.).

Le lieu choisi pour le creusement des fosses communes fut celui de Titanyen : située à environ 15 km au nord de la capitale et proche d'une route facile d'accès, cette région à la terre sablonneuse facilement retournable, est de propriété étatique : dans un pays où on ne sait jamais à qui appartiennent les terres, cet endroit autorisait le creusement des fosses sans que ne s'ensuivent des conflits fonciers. Les premières fosses y furent donc creusées quelques jours après le séisme, et les

¹¹ L'IVC est intervenue très rapidement sur place et a conseillé les autorités nationales. Elle a formellement retrouvé et identifié les 33 corps des Français victimes du séisme.

¹² Le directeur de l'HUEH a déclaré le 14 janvier 2010 que 1 500 corps environ avaient été déposés à la morgue : « At least 1 500 bodies at Haïti hospital morgue », en ligne : reuters.com.

¹³ Le CNE dispose de nombreux outils d'aménagements de travaux publics et d'une main-d'œuvre formée. Aujourd'hui encore, la question du ramassage des corps reste un sujet assez sensible, car elle est associée à une tâche sordide, à l'envoi dans les fosses communes, et au nombre de corps transportés. La candidature à l'élection présidentielle à la fin 2010 du directeur du CNE, Jude Célestin, souffrit d'ailleurs de ce qu'il était associé à la collecte des corps et aux fosses.

inhumations s’y déroulèrent intensivement pendant les dix jours suivant le séisme, puis au fur et à mesure de la lente découverte des corps épars.

Au tout début, des militaires brésiliens de la Minustah ont été mobilisés pour creuser les tranchées puis pour les recouvrir à l’issue du dépôt des corps. Cette intervention à titre exceptionnel des militaires n’a pas pris en charge le transport des corps dans des camions militaires ni leur inhumation, et a été aidée sur place par le personnel de la CRH. Puis les contingents brésiliens laissèrent toute la place aux agents du CNE, notamment en voyant que la gestion des corps s’effectuait en dehors des normes internationales préconisées et sans qu’elle ne soit systématiquement supervisée en amont par la CRH. Les jours qui suivirent donnèrent lieu à de vraies scènes de désordre lors de la mise en fosse des corps : cadavres déplacés à la pelleuse, fosses non refermées... En outre, pendant de longues semaines, des particuliers déposèrent à Titanyen des dépouilles dont ils ne savaient que faire, à même le sol et parfois tout près de la route. Ces corps se décomposaient à l’air libre avant d’être enfouis lors des mois suivant par des travaux qui mettaient un peu en ordre le site, en particulier pour la commémoration du séisme le 12 janvier 2011.

Pourtant, les fosses ont une importance fondamentale, une signification qui va au-delà de leurs propriétés funéraires : le poids des symboles qui leur sont associés à une ampleur qui dépasse le moment du séisme pour s’articuler dans la culture et l’histoire haïtienne.

En effet, si le principal site où ont été creusées les fosses communes a été renommé « Morne Saint-Christophe » par les officiels, du nom de la montagne le jouxtant – tentant de la sorte de lui donner un aspect plus valorisant –, c’est bien « Titanyen » qui revient toujours dans les propos des Haïtiens. Or, dans la mémoire collective haïtienne, cette appellation a une dimension symbolique forte car elle est associée au site où les opposants politiques et toute personne que l’on souhaitait faire « disparaître » étaient exécutés par les Tontons Macoutes, milices violentes et empreintes de symboles superstitieux qui agissaient lors des dictatures duvaliéristes¹⁴. On parlait alors parfois de « vallée de la mort », et l’image lugubre de ce lieu reste profondément traumatique pour la population. De plus, Titanyen est avant tout une décharge. Or, ce qu’on jette est ce qui a perdu les fonctions qui légitiment son usage. Le cadavre n’est-il pas, au même titre, ce qui « reste » d’un homme, sans plus de fonction productive ? Cette dépouille corporelle, encombrante parce qu’elle est là alors que « la personne » n’est plus, a de tout temps posé divers problèmes (Thomas, 1978). D’ailleurs, à travers le monde, il s’opère envers le corps mort la même tentation de suppression matérielle, d’isolement et de mise à l’écart qu’envers un déchet. Par exemple, on fait souvent disparaître le cadavre, que ce soit en l’isolant à la morgue, en « cachant » son aspect grâce à l’embaumement (thanatopraxie¹⁵), en l’enterrant dans des cercueils et des caveaux hermétiques, en le brûlant... Mais cette « disparition » de l’enveloppe corporelle n’est pas facile quand il y a trop de cadavres, comme lors d’une catastrophe. D’où le paradoxe de Titanyen : les morts, omniprésents, étaient ramassés la nuit et enterrés dans des fosses sur les lieux d’une décharge à la sombre renommée ; mais cette mise à l’écart, dans ce site symbolique et avec une telle ampleur, n’a pas eu un caractère discret et d’oubli : les fosses s’inscrivent plutôt comme un traumatisme récurrent et fondateur pour la population. Pilier essentiel de la construction mémorielle haïtienne post-séisme, ce site périphérique empli d’imaginaire mais délibérément écarté de la société est pourtant aujourd’hui retourné à un état d’abandon mémoriel.

¹⁴ François Duvalier, de 1958 à 1971, et son fils et successeur Jean-Claude Duvalier, de 1971 à 1986.

¹⁵ Cette peur de la chair en décomposition et cette « invisibilité » du mort, dont le corps est caché et maquillé, est très présente en Occident (Thomas, 1975).

De surcroît, il n'y eut aucune cérémonie œcuménique ou présence de maîtres du culte lors de l'enfouissement des dépouilles, alors même que si la mort est culturellement acceptée en Haïti, les rites de passage y sont essentiels. Si, habituellement, le substitut de l'*esprit* permet de conceptualiser la mort dans le cycle de la vie (l'*esprit* compte plus que le corps et continue de vivre une fois ce dernier éteint), dans la mesure où les rituels n'ont pas été effectués et où les morts sont dans des fosses tels des déchets, les défunts demeurent des cadavres indéterminés, inconnus, donc effrayants et redoutables. Nier les corps par l'instauration des fosses, qui font qu'on ne sait qui, combien, et où sont enterrées les personnes, et cela sans accompagnement liturgique, c'est nier la personne en tant qu'individu, et c'est rompre le sens haïtien de processus comprenant la vie et la mort. Selon cette conception, les corps dans les fosses n'ont pas été intégrés par le rite dans le cycle de la vie, et appartiennent à un espace flou, un entre-deux déstructurant. « En dehors », à part, ils n'ont pas eu le respect qui leur est dû et leur esprit n'est pas aidé à se perpétuer quand le corps se désintègre : ainsi, ils peuvent venir hanter les vivants pour se venger, *zombis* désœuvrés venant réclamer leurs droits.

Titanyen serait-il l'incarnation d'une forme de *dechoukaj* de masse ? Ce terme, étymologiquement relié à « dessoucher » (enlever la souche d'un arbre), a d'abord été associé en Haïti au renversement de Duvalier et des Tontons Macoutes : la population souhaitait supprimer toutes les forces corrompues et violentes qui opprimaient les Haïtiens. Par extension, le *dechoukaj* désigne toute idée de déracinement, d'arrachage, et donc d'éradication : ici, de faire disparaître toute trace du corps. Il est vrai que du point de vue individuel, la fosse commune contribue tellement à l'effacement de la personne qu'elle la coupe de toute identité. Mais au niveau collectif, les fosses sont dans l'histoire et demeurent les stigmates parmi les plus forts du séisme, et si le terme *dechoukaj* revient parfois dans les discours des Haïtiens, c'est surtout dû à l'anéantissement total ressenti de la catastrophe. Cet anéantissement est perpétué aujourd'hui avec de nouveaux enterrements dans les fosses : ceux des morts du choléra et des indigents qui meurent dans l'indifférence et qui vont rejoindre les défunts oubliés du séisme.

Gérer les corps des proches. Funérailles, inhumations sauvages et crémations

En temps normal, les funérailles des Haïtiens sont préparées à l'avance par la personne âgée elle-même, ce qui permet d'éviter l'endettement à sa famille (un enterrement « standard » peut coûter jusqu'à 500 dollars US). La personne choisit aussi le type de cercueil et de corbillard, le caveau, les chants qu'elle souhaite « entendre », la manière dont le cortège funèbre doit s'habiller, etc. Bien qu'il y ait plusieurs cimetières dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, les corps sont souvent ramenés dans la province d'origine¹⁶. D'ailleurs, dans les milieux ruraux, les patriarches sont enterrés dans la cour du *lakou*, cet ensemble d'habitats regroupés autour d'un espace commun dont les occupants sont reliés par un lien fort, généralement de parenté. Cette présence d'une tombe au sein de l'espace communautaire de base incarne un nœud cohérent de la lignée, fonde la généalogie, et autorise l'ancrage d'ancestralisation sur le sol (même si à Haïti, l'ancêtre se trouve toujours dans une Afrique originelle mythifiée). Normalement, un mort haïtien n'est donc jamais enterré en milieu inconnu, pour qu'il demeure avec son milieu référentiel. D'ailleurs, même si la pratique est interdite en milieu urbain, on trouve plusieurs tombes au centre de *lakous* dans les banlieues des villes haïtiennes.

¹⁶ 300 inhumations mensuelles se déroulent officiellement dans le cimetière principal de Port-au-Prince. Ce chiffre trop faible à la vue de la densité de la capitale démontre d'une part qu'une grande quantité de défunts sont ramenés en province par la famille pour l'enterrement, d'autre part l'habitude des inhumations clandestines.

C'est donc dans le but d'organiser les funérailles et de préserver le corps, dans l'attente de son enterrement ou de son rapatriement, que les services de pompes funèbres privés se sont multipliés en Haïti. Ils permettent de conserver les dépouilles malgré la chaleur et le degré d'humidité propres au pays, parfois pour une durée assez longue (le temps que la famille se réunisse). Mais ces morgues ont souvent des conditions d'exercice à l'hygiène et à l'éthique très discutables : privées, leurs gérants cherchent surtout à garder les défunts le plus longtemps en faisant payer quotidiennement d'énormes sommes aux familles, aux dépens du respect et de l'entretien des corps.

Or, dans les heures qui suivirent le séisme, ces morgues furent prises d'assaut par les particuliers qui voulaient conserver le cadavre de leurs proches en attendant de s'organiser pour leurs funérailles. Elles se retrouvèrent avec plus de corps qu'elles ne pouvaient accueillir, ce qui causa plusieurs problèmes : saturation, hygiène défaillante, respect des défunts inexistant, perte ou inversion de corps... L'image générale fut effroyable pour les familles, et certaines d'entre elles s'endettèrent en tentant d'offrir un meilleur traitement à leurs proches décédés. En outre, ces pompes funèbres étaient elles-mêmes souvent inopérantes car elles étaient abîmées par le tremblement de terre, et souffraient des coupures d'électricité prolongées. Malgré cela, le coût moyen des services funéraires a flambé les jours suivant le tremblement de terre : le soin d'un corps (mais sans les services d'une chambre froide), sa mise dans un sac mortuaire, et son enterrement étaient négociés autour de 3 500 dollars US... rappelant que la mort est aussi un marché (Trompette, 2008). Pendant ce temps, certains parmi les plus favorisés enterraient leurs proches dans des cimetières privés, comme le Parc du Souvenir situé non loin de quartiers huppés de Port-au-Prince. Renforçant jusque dans la mort l'écart de traitement entre les riches et les autres, de tels enterrements, qui permettent d'être inhumé dans un lieu propre, protégé et agréable, demandent de grands investissements et ont donc été minoritaires.

Ces diverses démarches pour enterrer un défunt s'effectuaient dans une ambiance d'improvisation et de désorganisation collective. Ceux qui voulaient déplacer un corps empruntaient les rares voitures, mais ce sont surtout les *tap-tap*, petits transports en communs privés omniprésents en Haïti, qui furent utilisés pour déplacer les dépouilles et les amener jusqu'à un lieu d'inhumation. L'ensemble de ces arrangements pour le transport des morts animait un ballet macabre : les voitures privées étaient dédiées aux personnes identifiées dont les familles avaient un certain niveau de revenus, quand les *tap-tap* étaient loués à ceux qui avaient moins d'argent – déplaçant souvent plusieurs corps en même temps. Les camions du CNE, on l'a vu, se chargeaient des cadavres non identifiés ou des plus pauvres dont les familles ne pouvaient financer un transport.

Mais que faire d'un cadavre quand on n'a pas les moyens de le transporter, ou de financer une morgue, de l'inhumer dans un cimetière, et qu'on ne souhaite pas l'abandonner sur le bord de la route ? Le fait que beaucoup de morts étaient envoyés dans des fosses situées à Titanyen a été très vite connu. De plus, les gens voyaient comment étaient amassés les corps dans les hôpitaux et les DMT, notamment avec l'usage de pelleteuses. Comment rendre au défunt un hommage particulier, considérer son cadavre de manière individuelle et non collective, lui épargner le sort indistinct de tous ceux amenés dans des fosses communes ?

Le choix d'une inhumation sur place a souvent été adopté par les proches du défunt, malgré les questions de cadastre (on ne sait pas à qui appartient le sol, on ne sait donc pas ce qu'il adviendra d'une tombe). Les cadavres ont donc été enterrés dans des espaces épars à travers la ville : bas-côtés des routes, coteaux, parcs, etc., là où la terre n'était pas recouverte d'asphalte et, si possible, sur un flanc de colline ou dans un endroit où les pluies tropicales n'inondent habituellement pas le sol. De tels enterrements étaient parfois collectifs, et l'agglomération port-au-princienne est parsemée de

maintes petites fosses communes : très discrètes, on les repère surtout parce qu'aucun habitat ne s'est installé dessus, et par l'éventuelle présence d'une croix.

Plusieurs Haïtiens ont également choisi d'incinérer leurs morts, à défaut de pouvoir s'en séparer autrement. Pourtant, en temps normal, la crémation n'existe pas en Haïti. Mais cette pratique de l'incinération, faite dans l'intimité et permettant de rendre un dernier hommage au défunt (souvent un enfant), fut assez commune dans les jours suivant le séisme. Propre au temps de l'exception ouvert par ce dernier, elle permettait la personnalisation de l'adieu au proche, ce qui la rendait bien différente des crémations collectives. Car il faut, en effet, évoquer le cas des cadavres qui, les jours suivant le séisme, n'étaient pas amenés aux DMT et restaient encore dans la ville car ils étaient trouvés après le passage des camions de ramassage de la CNE. Ces « abandonnés dans la mort » furent alors déplacés, par défaut, sur les tas d'ordures. Or, Port-au-Prince n'ayant qu'un système très aléatoire de ramassage des détritiques, les habitants ont pris l'habitude de brûler le *fatras* afin de les faire disparaître, l'incinération étant le meilleur moyen d'« hygiéniser » ces amas composés de débris divers. Les corps qui demeuraient dans les rues, avec leur cortège de peurs épidémiologiques, leur image mortifère, et leur odeur, furent donc incinérés avec ces ordures.

La mort omniprésente. Des villes cimetières

Les villes haïtiennes frappées par le tremblement de terre, notamment la très dense et peuplée capitale, sont donc parsemées de tombes qui ne sont aucunement signalées et visibles pour un étranger : c'est la famille et les voisins qui savent qui est enterré, et où. Cette présence de corps épars dans toutes les agglomérations pose problème, par exemple lors des tentatives d'urbanisme telles que les rénovations de routes, le creusement de fossés, ou la réhabilitation des égouts. Il arrive que des abris (« abris transitionnels » notamment) soient construits par des ONG au-dessus de personnes enterrées, sans que l'organisme de solidarité ne le sache, jusqu'à ce que les habitants, ne voulant pas intégrer les logis, ne le leur révèlent. En effet, si le corps inhumé près du lieu d'habitation s'apparente à l'enterrement dans le *lakou*, habiter *sur* une tombe est fortement contraire aux croyances haïtiennes. Au-delà de la question éthique, celle de la reconstruction sur des débris dans lesquels demeureraient des cadavres rappelle que ces défunts, s'ils n'ont pas été enterrés « correctement » (avec les rituels adéquats), sont craints par la population. Cette présence anarchique de corps dans toute la ville et l'espace collectif conforte le sentiment de l'omniprésence morbide qui plane au quotidien sur l'esprit des survivants.

De surcroît, même si certains bâtiments ont été dépecés à la recherche de personnes, de biens, ou de fer, plusieurs dépouilles sont demeurées sous les décombres. Aujourd'hui comme pour de longues années encore – le temps que tous les gravats soient retirés et que la ville se reconstruise¹⁷ – , traverser Port-au-Prince, c'est traverser une ville éventrée, en partie délabrée, cimetière à ciel ouvert de nombreuses personnes. Que faire de ces corps dans les débris ?

Quelle que soit la culture, le squelette fait toujours moins peur que le cadavre en cours de décomposition. Sans odeur, il est blanc, propre, pure décomposition anatomique d'une charpente anonyme. D'organique, il est devenu minéral. Comme tel, il effraie moins, et renvoie moins à la mort et au mort : d'ailleurs, les périodes de deuil se terminent souvent quand le corps n'est plus que squelette. Ainsi la personne est ancestralisée, et ses os peuvent être conservés comme une relique, ou alors être oubliés, car ils ne sont plus qu'un souvenir, qu'une trace, et car selon les croyances, « le plus important » – l'esprit – est ailleurs. Le squelette est aussi toujours plus facile à manier, à

¹⁷ Sur la seule commune de Port-au-Prince, le PNUD a estimé la date de l'enlèvement des débris principaux à fin 2012 (programme conjoint (PNUD, ONU HABITAT, BIT et Gouvernement haïtien, en ligne : undp.org). Dans les faits, il reste de nombreux gravats dans la ville.

déplacer, à conserver ou à oublier. Or, Haïti étant une société d'appartenance personnelle (l'histoire individuelle prime sur l'histoire collective), le rapport au corps de l'autre est différent s'il est « inconnu » et s'il ne fait pas partie de la parenté – *paran* – ou de la parenté affective – *moun pa* : « nos proches ». Les familles sont donc attachées à commémorer *leurs* morts avant tout. Ceci explique – en partie – le peu de précautions prises par les compagnies qui déblaient les décombres quand elles trouvent des ossements. En effet, plusieurs ouvriers logés dans les camps de déplacés, où des entreprises privées les embauchent à la journée pour l'extraction des gravats, expliquent qu'ils ont un rapport distant avec les défunts anonymes. Leurs dépouilles partent dans les camions avec les ruines, sans considérations spéciales. Pourtant, ces compagnies de déblaiement sont censées respecter un protocole préconisé par le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) quand des ossements sont retrouvés. Elles doivent aller chercher le chef de la communauté locale, mener une enquête pour savoir à qui appartient le corps, prévenir la mairie qui doit l'enterrer avec les rituels qui lui sont dus... Mais ces démarches, longues et compliquées, qui demandent une chaîne organisationnelle cohérente et réactive, ne peuvent être respectées par les compagnies privées de déblaiement désireuses d'effectuer leur travail au plus vite pour des raisons logistiques et financières.

De plus, la grande majorité des débris ne part pas dans les centres de traitement où ils sont réutilisés dans des projets de reconstruction, tel que recommandé par le PNUD, mais est souvent déversée dans les ravines qui parsèment la ville. Les décombres dévient alors le cours des torrents provoqués par la saison des pluies, ce qui cause des dommages majeurs aux zones limitrophes (éboulements, glissements de terrain, inondations). D'autres gravats, démolis et broyés, sont destinés à combler les multiples trous caractéristiques des routes haïtiennes, ou participent à faire avancer la terre sur la mer, notamment dans le quartier défavorisé de Cité Soleil. On trouve donc, dans ces endroits, des ossements humains mélangés aux résidus des débris.

Mais cette question des « restes » et du squelette ne fait pas oublier celle de la dépouille en elle-même, et la pluralité de ses émanations traumatiques. Car de manière générale, au-delà de *la* mort, et avant de ne devenir qu'ossements, *le* mort fait peur. En plus du traumatisme – redoublé si on le connaît –, et de l'incertitude sur le « devenir » de celui qui habitait le corps – incertitude à laquelle les religions tentent de répondre –, un cadavre est en effet une coloration (le sang des blessures, la cyanose de la peau), une odeur (issue de la putréfaction), et un écoulement (le sang, l'urine ou les selles). Son apparence est effrayante : c'est d'ailleurs ce qui fonde le dégoût et la crainte universels envers le mort (Thomas, 1975). La façon dont le défunt est retrouvé défigure la personne dans le souvenir que l'on a de son humanité : ensanglanté, coupé, écrasé, ou asphyxié, le corps renvoie à la souffrance qui a précédé la mort et permet une identification morbide. Pour les vivants, c'est très déstabilisant, et cela fait peur autant que cela rend malade. La maladie est d'ailleurs souvent associée à la présence de cadavres : le sentiment répandu est qu'ils sont propices à la création et à la propagation d'épidémies. Cette crainte fut relayée par le ministre de la Santé publique haïtien peu après le séisme, pour légitimer l'urgence des fosses communes¹⁸. Pourtant, s'ils ne sont pas porteurs de maladie, les morts ne provoquent pas d'épidémie (d'où l'adage « une personne saine fait un cadavre sain »). Certes, leur présence est déstabilisante et pose des questions d'hygiène, mais l'argument de la maladie n'a pas de fondement scientifique : les microbes ne survivent pas dans les corps morts, et ces derniers ne sont ni créateurs ni propagateurs d'épidémie, sauf s'ils sont en contact avec de l'eau potable, où des bactéries peuvent se développer.

¹⁸ Alex Larsen, cité le 15 janvier 2010, *News Network for the United Nations and the International Community* : « Mass graves to bury ten of thousands » (UNTV Minustah), en ligne.

Dans ce cortège de craintes mortifères qui suivirent le séisme, divers animaux ont également marqué les imaginaires. La multiplication des mouches fut le signe d'un danger morbide incontrôlable, comme si la propagation de la mort allait se transmettre « dans l'air ». De plus, leur prolifération et leur comportement imprévisible, invasif, jugé écœurant et sale, a fortement marqué les esprits et fait encore aujourd'hui de cet animal un symbole mémoriel de l'horreur du tremblement de terre (Corbet, 2011c). Rares sont les autres animaux (chiens, porcs, rats) qui ont commencé à manger des cadavres, car les corps qui étaient abandonnés dans des endroits qui leur étaient accessibles étaient ramassés et menés aux fosses communes, ou brûlés dans les ordures. Mais ceux qui ont assisté à de telles scènes, ou à la multiplication de divers insectes dans la ville, furent fortement impressionnés. De plus, à l'époque du séisme comme pendant les trois mois qui le suivirent, au fil de l'ouverture des « caches » où des corps se décomposaient dans les décombres, les personnes se sont protégées des odeurs avec des cache-nez. Psychologiquement, ces derniers aident à renforcer la barrière entre la mort et soi-même, et donnent l'illusion de ne pas pouvoir tomber malade. Mais associée aux souvenirs des cadavres, l'odeur demeure encore dans les esprits au même titre que les appels aux secours de ceux qu'on ne parvenait pas à sauver. Redondants, ces chocs traumatiques immatériels (olfactifs et sonores) hantent encore les mémoires.

En outre, au-delà de l'absence de cérémonie, c'est l'absence de considération individuelle qui a marqué les personnes dont un proche a disparu. Alors qu'en Haïti, la mort a une dimension personnelle, le tremblement de terre a provoqué une mort partagée : il est apparu étrange de parler de « son » deuil ou de « son » mort, de le pleurer, de marquer l'exception de sa perte, car tout le monde est dans la même situation, voire dans une situation plus difficile. On a même vu, les jours suivant le drame, certains Haïtiens assister à des funérailles d'inconnus pour participer à une cérémonie (un acte social « normal »), et ainsi se rassurer face à l'incapacité devant laquelle ils se sont trouvés de pouvoir s'occuper dignement d'un proche disparu. Cette peine partagée et à la fois dissimulée est une des caractéristiques des rencontres à Haïti aujourd'hui : c'est une *évidence* que l'autre a aussi été touché par le désastre, il ne sert à rien de lui parler de son propre cas ou de l'interroger sur son chagrin. Duval, rencontré en 2011, dit à ce sujet : « On ne pleure plus les morts depuis le 12 janvier. Il y en a beaucoup trop et pas assez de larmes ». Pour les vivants, cette collectivisation du malheur et de la mort est à la fois un soutien – on n'est pas seul –, et une cause de regret – « son » malheur passe inaperçu.

D'autres stigmates marquent les mémoires et les corps des survivants : si dans les premiers instants, face à l'émotion et au manque d'information, beaucoup se sont tournés vers la religion pour canaliser leur sensation d'étouffement, de débordement, voire d'asphyxie devant l'angoisse, une anxiété sur le « recommencement » de la catastrophe s'est ensuite développée. Elle a entraîné la peur d'entrer dans des bâtiments en béton et de rester trop longtemps dans les espaces confinés, comme les toilettes ou les douches. Une appréhension latente et redondante fut également celle de voir sa vie détruite matériellement parlant, et de se retrouver « à la rue », sans maison ni travail. C'est pourquoi, aujourd'hui, le spectre de la mort hante encore tout un chacun, car « elle [la mort] a pris des gens et ils ne s'en sont pas rendu compte ». On craint que *bagay la* (« la chose », terme elliptique qualifiant souvent le tremblement de terre) n'arrive encore, et le désastre demeure incompréhensible : « Si on ne peut pas s'expliquer une chose ni lui donner un sens, alors l'inconscient fait surface avec toutes les images et les éléments pour te dire que ce que tu portes en toi est encore incompréhensible. » (Scapin et Van Eecke, 2011). Ces craintes se révèlent quand certains Haïtiens narrent leurs cauchemars, alors que d'autres, plus rares, s'obstinent à ne jamais parler du drame. Pourtant, quand un bruit méconnu arrive par surprise, beaucoup de personnes sont prises de panique et ont pour premier réflexe de sortir du bâtiment où ils se trouvent, même si ce n'est qu'un hélicoptère de la Minustah passant en rase-mottes. De même, les enfants ont longtemps eu peur de

retourner dans les bâtiments en dur où ils ne se sentaient pas en sécurité : notamment dans les écoles, qui se sont adaptées en installant leurs salles de classe dans les cours de récréation. C'est seulement en mai 2011, avec le début de la saison des pluies, que les élèves réussirent à regagner les salles de classe fermées.

Ces angoisses qualifiées de troubles « post-traumatiques » dans le milieu psychosocial peuvent être exprimées auprès de psychologues de diverses ONG. Mais la démarche pour aller les voir et la crainte qu'ils inspirent (peur de manipulations ou de magie noire), sans compter l'incompréhension quant à la nécessité d'un soin psychologique et le manque de disponibilité des personnes trop occupées à s'assurer d'autres nécessités plus essentielles (eau, nourriture, petit travail), ont freiné l'accès de la population à ces structures d'aide. En outre, trop de programmes d'ONG se concentrent uniquement sur le moment du tremblement de terre, alors que tout le processus sociohistorique du mal-être haïtien mérite d'être pris en compte¹⁹. La personne victime n'est alors considérée qu'à partir de son drame, presque « réduite » au séisme, comme s'il était une définition de la vie en Haïti aujourd'hui, marquant une supposée « année 0 ». Cette dimension réductive, qui émane d'une perception occidentale, ne prend pas en compte le séisme comme un *moment* dans une histoire de vie. Elle néglige aussi les séquelles du séisme, notamment dans les provinces et campagnes reculées, là où il s'est répercuté tel une onde de choc, déstabilisant les économies, recomposant puis redécomposant les familles au moment du retour des citadins qui avaient quitté les villes fin janvier 2010, puis de leur nouvel exode rural.

Néanmoins, face à ce désespoir général, divers espaces de parole et d'expression des émotions se sont spontanément formés, créant des moments et des lieux thérapeutiques dans lesquels chacun peut exprimer sa douleur personnelle et parler ouvertement de la mort, de la peur, ou de la maladie. En dehors des célébrations religieuses, qui consacrent beaucoup de leur temps à exorciser le séisme, un de ces cadres d'expressions populaires est la Croix du Baron Samedi au cimetière général de Port-au-Prince, ainsi que le Christ en Croix demeuré debout près de la cathédrale de la capitale (ces deux sites ont une dimension œcuménique). Les *tap-tap*, dans lesquels les Haïtiens passent de longues heures, se révèlent parfois de vrais cabinets psychologiques. Il est remarquable qu'à travers toutes ces formes orales ou imagées de l'expression du malheur, comme dans les œuvres théâtrales créées après le tremblement de terre, une réaction commune se manifeste face aux horreurs exprimées : celle du rire de décompression, cruel, noir ou bon enfant, qui désamorçe la tension et conjure le traumatisme, tel une soupape humoristique pour contrebalancer la pression due au désastre. Ainsi, dans le cadre collectif, la parole libérée et le rire peuvent s'exprimer car les tabous de l'individu sont dépassés. Les fêtes de carnaval de 2011 et de 2012 ouvrirent de tels moments d'expression collective, avec de nombreuses figurations de cadavres accompagnées de messages éducatifs ou conjurateurs²⁰. Ces espaces de prise de parole décomplexée autorisent ce que la culture du *marronnage*²¹ demande de garder caché : on ne dit pas profondément ce que l'on ressent, car le « soi » appartient au domaine du contenu, du non-dit. Comme si la dissociation de l'être chez le survivant, pour qui « même ayant survécu, je n'existais plus » (Scapin et Van Eecke, 2011), est prise en compte dans un ensemble : celui qui lie le quotidien et la réalité à l'indicible et à l'au-delà.

¹⁹ Voir l'analyse de Daniel Déruvois, dans cet ouvrage.

²⁰ Une analyse sociologique dirait, en suivant Laennec Hurbon, que ces expressions du malheur et de l'émoi par la prière, la représentation, ou l'incarnation de l'imaginaire, sont les marques du pentecôtisme qui est une religion de l'émotion. Voir Hurbon et Zaoui, 2010.

²¹ Marron : esclave enfui et réfugié dans les montagnes ; en Haïti, le terme de « marronnage » désigne à la fois les tactiques d'esquive (notamment face à l'État), et celles de l'appropriation d'un principe pour mieux l'utiliser.

Les différentes interprétations du séisme et de la mort

Différentes perceptions et interprétations du séisme et de son cortège de malheurs ont permis, des premiers instants jusqu'à aujourd'hui, de mieux comprendre et vivre avec la catastrophe. Ces ensembles de représentations montrent comment le même événement peut être lu et perçu différemment selon la « culture » des communautés et leurs visions du monde (Revet, 2007 ; Langumier, 2008). Elles permettent à chacun de fixer un sens ou de donner une dimension morale à la catastrophe.

Dans la perception empiriste, qui est celle des politiques internationales, des experts, et des techniciens de la plupart des organisations d'aide, le tremblement de terre est dû à un déplacement de plaques tectoniques, et l'homme « n'y est pour rien »... dans une certaine mesure. En effet, dans ce système de représentation hyper rationnel, la maîtrise technique est au sommet de la culture que la catastrophe naturelle vient enrayer. Le nombre de morts est accentué par les conditions de vie des Haïtiens, et plus particulièrement par les constructions non adaptées sur des zones dangereuses, ou par l'absence de préparation à la possibilité d'un séisme. Ainsi, la catastrophe est un fait extérieur, et la mort est subie comme une conséquence du contexte haïtien (en particulier politique), et du non-respect des règles de sécurité valorisées par la culture technique²². Selon cette vision, il faut que le progrès s'accommode de la nature et qu'il respecte certaines normes de sécurité pour que, lors de prochains événements environnementaux, l'impact ne soit pas aussi fort que le 12 janvier 2010. Il faut pour cela éduquer les personnes et veiller à ce que ces principes sécuritaires ne viennent pas contrarier le « développement », moteur du futur Haïti : c'est le rôle de la communauté internationale.

Cette lecture du séisme s'oppose à celle de l'acceptation historique qu'ont les Haïtiens de nombreuses catastrophes, et qui permet que « la vie continue » malgré tout, au risque d'oublier les leçons du passé... ou de ne pas pouvoir y remédier par manque de moyens. Pour beaucoup d'Haïtiens en effet, les préoccupations sur les normes antisismiques paraissent bien abstraites par rapport à leurs besoins quotidiens, et le risque d'un autre séisme bien moins envisageable et essentiel que celui de ne pas manger le jour même. L'interprétation rationnelle et technique du tremblement de terre s'oppose également à la théorie de « la revanche de la nature », qui perçoit la nature comme « plus forte que tout ». Fondée sur l'explication géologique et écologique, cette perception de l'événement confronte la nature à l'homme, tout en donnant une dimension anthropomorphique à la nature, et en évoquant la « vengeance » ou la « colère » des éléments. La nature rappelle alors qu'elle domine l'homme, la culture, ou le progrès. Elle pointe le désordre instauré par l'activité humaine et, en quelque sorte, y remet de l'ordre en « raisonnant » l'homme : ce dernier est à la fois victime et responsable. Cette configuration se retrouve aussi quand la nature est déifiée, comme dans le discours de certains écologistes ou de certaines religions.

D'ailleurs, dans l'interprétation religieuse du séisme, ce dernier est une marque divine, et les morts sont les victimes d'une puissance supérieure qui s'exprime par l'intermédiaire de la nature, laquelle autant que les hommes lui est soumise. Les morts sont choisis au hasard de cet événement légitimé par Dieu et déclenché par la responsabilité des hommes. Le mécontentement de Dieu prend sens quand il se manifeste à travers la destruction d'endroits symboliques : l'écroulement du Palais national et l'anéantissement de nombreux ministères ne sont-ils pas des signes adressés au pouvoir politique ? Les effondrements de plusieurs hôtels pour « riches » ou pour *blans* (terme haïtien désignant les étrangers en général), dont celui qui accueillait le siège de la Minustah, ne signifient-ils

²² Un débat philosophique traverse les siècles sur ces questions de catastrophes naturelles/techniques. On peut évoquer en particulier le débat entre Rousseau et Voltaire après le séisme de Lisbonne au XVIII^e siècle : Hurbon, 2012. On se reportera également au chapitre de Edelyn Dorismond, dans cet ouvrage.

pas qu'il est temps que les puissances étrangères partent d'Haïti ? Cette lecture du séisme sous-entend que l'homme n'a pas bien agi, qu'il a été « mauvais » ou qu'il a pris la mauvaise direction, en ne priant pas assez par exemple, en ayant adopté une mauvaise attitude, en s'étant voué au « mauvais » culte, voire en ayant adopté une mauvaise politique. Quand les experts internationaux relient la responsabilité du nombre de morts à l'homme et à de mauvaises pratiques techniques (responsabilisation matérielle préconisée), les religieux l'imputent à de mauvaises pratiques sacrées (responsabilisation morale nécessaire). Cette rhétorique fut celle de nombreux religieux, dont certains protestants qui accusèrent les vodouisants d'être la cause de leur malheur. Par exemple, les déclarations aux États-Unis du prédicateur Pat Robertson juste après le séisme, qui caractérisaient les Haïtiens comme « ayant pactisé avec le diable » en pratiquant le vodou, eurent une forte influence sur les prédicateurs évangélistes. Des maîtres du culte vodou se sont d'ailleurs fait agresser après le séisme et au début de l'épidémie de choléra, car ils étaient accusés d'avoir provoqué ces malheurs par des actes magiques. Le protestantisme a également encouragé les explications surnaturelles aux « problèmes haïtiens ». Il offrit d'ailleurs l'opportunité à de nombreuses églises évangéliques de s'implanter en Haïti ou d'y conforter leur emprise, donnant lieu à une nouvelle multitude de prêches et de pratiques. D'autres religieux dénoncèrent l'église catholique : la cathédrale réduite en poussière n'a-t-elle pas été frappée par la colère de Dieu ? Le tremblement de terre ainsi perçu ne peut donc qu'être synonyme de l'omniprésence des croyances mystico-religieuses à Haïti :

Pour un peuple animiste, un tremblement de terre n'est pas un phénomène naturel, mais le résultat de quelque intention malveillante. Les références bibliques, situées dans le contexte des églises protestantes fondamentalistes et intégrées par vodouisants et catholiques, aggravent le trauma de la population. L'emprise de ce phénomène par les esprits est considérable. Ceux qui pensent la nation haïtienne doivent en prendre la vraie mesure (Oriol, 2010 : 17).

Pour finir, il faut rappeler que la perception médiatique du séisme, avec ses excès, imprécisions et spectacularisations, eut tendance à être condescendante : Haïti devint une « île maudite », *par définition*. Selon cette vision, les morts sont des victimes quasi absolues, peu responsables ou plutôt responsables par défaut, par « nature ». Ces qualificatifs évoquant « l'île martyre » ont pour paradoxe qu'en insistant sur le « manque » des Haïtiens et sur leurs problèmes, ils en deviennent faibles et *intrinsèquement* victimes, comme *par essence*. Certains Haïtiens utilisent d'ailleurs cette « définition » (réduction) d'eux-mêmes par l'extérieur pour s'inscrire dans ces présupposés, et donc se victimiser afin de revendiquer des droits ou des ressources : ainsi la victimisation est devenue un moyen de subsistance et d'identification parmi d'autres (Corbet, 2011b).

Le lourd silence des morts

Au-delà des problèmes matériels, techniques, et économiques engendrés par le séisme, les morts ne peuvent être oubliés, sacrifiés au nom d'une reconstruction qui n'arrive qu'en pointillé. Pourtant, le furieux « goudougoudou²³ » qui a submergé Haïti n'a toujours pas été pris en compte par une emprise gouvernementale, alors que cela permettrait de créer une cohésion sociale fondée sur un événement historique certes dramatique, mais fédérateur, et pourquoi pas fondateur d'un sentiment d'unité nationale. Avec une politique mémorielle, l'État haïtien pourrait veiller à ne pas établir de continuum entre *avant* et *après* le séisme afin de ne pas le banaliser, et réintroduire une frontière nette entre le visible et l'invisible. Il sortirait alors d'une politique du renoncement, dans laquelle l'action gouvernementale est détachée du peuple. Les autorités pourraient alors inclure la société civile dans la démarche nationale, et sortir de la présence/absence qui les caractérise et qui donne l'occasion à des protagonistes religieux ou à des chefs mafieux charismatiques de gagner en pouvoir. Certes, un risque lié à cette attitude serait l'utilisation de la mémoire de manière démagogique pour

²³ Cette onomatopée a été inventée à partir du bruit causé par le déchirement de la terre lors du séisme.

la promotion d'un intérêt particulier (comme celle de dirigeants politiques), dans un pays où la manipulation est couramment mise en œuvre pour accéder au pouvoir. Mais l'absence de considération de l'État haïtien envers les vivants comme les morts, tout comme envers le coût social, culturel et psychologique de la catastrophe, n'est-elle pas paradigmatique du fossé qui coupe les instances décisionnelles de la population ? La déresponsabilisation de l'État haïtien dans le drame, qui l'a pourtant touché autant que la population, n'est-elle pas un symptôme d'un système régalien faible qui ne sait s'appuyer sur le passé pour œuvrer en direction de l'avenir ? La nation unitaire et solidaire inscrite sur la bannière haïtienne (« L'union fait la force ») ne peut se construire sans la reconnaissance mémorielle du drame.

Un lieu de mémoire et des démarches mémorielles qui reliraient le malheur individuel à une dimension collective et transcendante pourraient servir de base à cette considération. Pourtant, en 2012, quasiment aucun mémorial – exception faite de celui de Martissant²⁴ –, n'apparaissait dans le paysage port-au-princien. Si les fosses de Titanyen / Saint-Christophe furent aménagées pour la commémoration du séisme, elles ont été depuis littéralement abandonnées, et ressemblent à des terrains vagues. Par exemple, en août 2012, les petites croix de bois noires qui symbolisaient les morts avaient été détruites ou volées pour être brûlées, notamment pour cuire des aliments, et les graviers blancs avaient disparu sous les herbes folles. Aucun panneau n'indiquait ces fosses, à peine visibles, au milieu desquelles est oublié un petit monument commémoratif : une roche, sous laquelle est inscrit : « 12 janvier 2010. *Nou pap janm bliye* » (« on ne peut pas oublier »). Ainsi les morts sont inaudibles dans leurs sépultures, abandonnés dans ces lieux d'oubli et de disparition, de suppression (comme on supprime un criminel ou un indigent), dans un endroit *autre* et à l'écart : un espace invisible pour celui qui ne sait pas. Ignorés, ils sont pourtant omniprésents dans les mémoires et le paysage mental haïtien. D'ailleurs, à l'image de ces fosses rejetées à l'écart de la ville et en dehors des processus mémoriels officiels, des milliers de personnes se sont installées dans la zone de Titanyen : des déplacés, qui viennent y chercher un accès à la propriété, et qui sont eux aussi abandonnés des préoccupations étatiques et des organisations de solidarité.

Bibliographie et filmographie

Bajoux, Jean-Claude, 2010. «Un silence de deuil défiant un arrêt de mort», *Mediapart*, 26 janvier, en ligne : mediapart.fr

Balandier, Georges, 1988. *Le désordre. Éloge du mouvement*, Paris, Fayard.

Corbet, Alice, 2011a. *Les morts et la mort à Haïti suite au 12 janvier 2010*, Rapport de mission, DAS.

— 2011b. « La bonne victime. Une question d'images, d'emblèmes, et un sens politique implicite », 3 mars, en ligne : grotius.fr

— 2011c. « Les morts et la mort à Haïti », 1^{er} novembre, www.grotius.fr

Duval, Frantz, 2010. « Les secondes qui ont tout changé », éd. spéciale *Le Nouvelliste*, 12 février.

Grünwald, François, Blanche Renaudin, 2010. *Étude en temps réel de la gestion de la crise en Haïti après le séisme du 12 janvier 2010*, Rapport de mission, DAS.

Hurbon, Laennec, 2001. *Pour une sociologie de Haïti au XXI^e siècle. La démocratie introuvable*, Paris, Karthala.

²⁴ Inauguré en janvier 2012, ce mémorial créé et soutenu par la FOKAL (Fondation connaissance et liberté), est situé dans le parc de Martissant. Il n'est pas directement issu d'un projet gouvernemental, mais d'initiatives particulières.

- 2012. « Religions, politique et mondialisation en Haïti », dans Jean-Daniel Rainhorn (ed.), *Haïti. Réinventer l'avenir*, Paris-Port-au-Prince, Maison des sciences de l'homme-Éditions de l'Université d'État de Haïti, p. 133-148.
- Hurbon, Laennec, Pierre Zaoui, 2010. *Les nouveaux chemins de la connaissance. Entre chaos, reconstruction et religion*, émission radiophonique, France Culture, 26 novembre (en ligne).
- Interpol, 2009. *Guide sur l'identification des victimes de catastrophes*, en ligne : www.interpol.int
- Langumier, Julien, 2008. *Survivre à l'inondation. Pour une ethnologie de la catastrophe*, Paris, ENS Éditions.
- Morgan, Olivier, Morris Tidball-Binz, Dana Van Alphen (eds.), 2006. *Gestion des dépouilles mortelles lors de catastrophes. Manuel pratique à l'usage des premiers intervenants*, Organisation mondiale de la santé-Organisation panaméricaine de la Santé-CICR, Washington D.C., PAHO.
- Oriol, Michèle, 2010. « La tentation de l'an zéro », *Haïti. Le sursaut : Le courrier de l'UNESCO*, septembre.
- Revet, Sandrine, 2007. *Anthropologie d'une catastrophe. Les coulées de boue de 1999 au Venezuela*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- Scapin, Fabrizio, Pieter Van Eecke, 2011. *Goudougoudou* (film), Production Polymorfils.
- Schwartz, Timothy, Yves-François Pierre, Éric Calpas, 2011. *Building assessments and rubble removal in quake-affected neighborhoods in Haiti*, 13 mai, en ligne : pdf.usaid.gov
- Thomas, Louis-Vincent, 1975. *Anthropologie de la mort*, Paris, Payot.
- 1978. *Mort et pouvoir*, Paris, Payot.
- Trompette, Pascale, 2008. *Le marché des défunts*, Paris, Presses de sciences politiques.
- Vovelle, Michel, 2000. *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard.